

# Bulletin du Conseil communal

N° 4



**Lausanne**

Séance du 3 octobre 2017

Volume II : Préavis, rapports-préavis  
et rapports de commission les concernant





**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 3 octobre 2017

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 3 octobre 2017, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente**Sommaire****Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par les recettes d'investissement.**

Préavis N° 2017/29 du 13 juillet 2017 .....111

Rapport .....115

**Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres »**

Rapport-préavis N° 2016/51 du 8 septembre 2016 .....117

Discussion .....121



Services industriels

**Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance  
Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes  
d'investissement**

*Préavis N° 2017/29*

Lausanne, le 13 juillet 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Dans sa séance du 7 décembre 2016, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2016/60<sup>1</sup> et alloué à la Municipalité un crédit-cadre d'investissements du patrimoine administratif de CHF 32'420'000.- pour 2017. Sur ce montant, CHF 9'160'000 ont été alloués au Service du gaz et du chauffage à distance, dont CHF 3'200'000.- pour l'extension et le renouvellement du chauffage urbain.

Le présent préavis sollicite un crédit complémentaire du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.-, compensé par des recettes d'investissement équivalentes, pour financer les travaux de renouvellement complet d'une conduite dans le cadre d'un chantier coordonné avec d'autres services intervenant dans le sous-sol à la route du Pavement à Lausanne.

**2. Préambule**

Le préavis N° 2016/60 mentionnait l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016 de nouvelles conditions de raccordement au chauffage à distance, qui prévoient désormais une participation financière des clients aux coûts de raccordement. L'année 2017 est donc une année de transition avec des réalisations de raccordements clients commandés sous l'empire du règlement précédent, à charge intégrale des Services industriels (SIL), et des raccordements avec participation financière des clients.

Au moment de la rédaction du préavis N° 2016/60, il était difficile d'évaluer l'impact de cette mesure sur les demandes de raccordements. Face à cette incertitude, il avait été renoncé à faire figurer des recettes d'investissement dans le préavis. On constate aujourd'hui un maintien du niveau des demandes, qui ont généré des recettes d'investissement à hauteur de CHF 1'150'000.-.

---

<sup>1</sup> Préavis N° 2016/60 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. [...] Crédits-cadres annuels 2016 », adopté par votre Conseil dans sa séance du 7 décembre 2016.

### 3. Le crédit sollicité

Le financement prévu par le préavis N° 2016/60 permet de couvrir des coûts de raccordement et d'extension pour l'année en cours. Il ne permet toutefois pas d'assurer le renouvellement de certaines conduites vétustes et d'accroître par là même la sécurité d'approvisionnement aux clients raccordés.

Dans le cadre de la coordination des travaux sur la route du Pavement à Lausanne, les SIL souhaitent intervenir sur des conduites qui datent de 1969 et présentent de nombreuses fuites sur toute leur longueur, ainsi qu'un état défectueux au niveau de l'isolation. Cette participation à un chantier coordonné multi-fluides permet de réduire les frais d'installations de chantier et de limiter les nuisances pour le voisinage, puisqu'il évite une intervention ultérieure.

Les travaux prévus consistent en la rénovation d'environ 550 mètres de conduites de transport d'énergie. Pour les financer, il est sollicité un crédit complémentaire de CHF 1'150'000.-, compensé par les montants encaissés provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement pour 2017.

Ce crédit se répartit de la manière suivante:

(en milliers de CHF)	Prestations de tiers	Main d'œuvre interne	Intérêts intercalaires	Total
<b>Lausanne, route du Pavement</b>	1'065	50	35	<b>1'150</b>

### 4. Aspects financiers

#### 4.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le chantier débutera fin 2017 et durera environ deux ans pour la partie qui concerne le réseau du chauffage à distance.

A ce jour, l'échelonnement prévisible des dépenses est le suivant :

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements	170	570	410				1'150
Recettes d'investissements	-1'150						-1'150
<b>Total net</b>	<b>-980</b>	<b>570</b>	<b>410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La participation des clients aux coûts de raccordement sera portée en recettes d'investissement sur le préavis N° 2016/60. Le crédit complémentaire de CHF 1'150'000.- étant ainsi entièrement compensé, le total net du crédit alloué au Service du gaz et du chauffage à distance, de même que le total net du préavis ne sont donc pas modifiés.

(en milliers de CHF)	Préavis N° 2016/60	Crédit complémentaire	Recettes d'investissement	Total net
Réseau de CAD	3'200	1'150	-1'150	3'200
Réseau de gaz	5'960			5'960
Autres investissements	25'260			25'260
<b>Total net</b>	<b>34'420</b>	<b>1'150</b>	<b>-1'150</b>	<b>34'420</b>

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements. Comme indiqué, il était difficile d'estimer les recettes d'investissement attendues pour 2017 suite à la modification du règlement de raccordement. Ces recettes permettront désormais d'assurer des travaux supplémentaires de remplacement de conduites sur les tronçons les plus anciens et vétustes du réseau de chauffage à distance.

#### 4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les travaux prévus n'impliquent pas de charge de personnel supplémentaire et n'ont pas d'impact sur les charges d'exploitation courantes.

La charge d'intérêts, aussi bien pour les intérêts intercalaires que pour les intérêts sur immobilisations finales, sera calculée par les SIL en fonction des dépenses réelles. De même, les investissements seront amortis par les SIL en fonction des dépenses effectives sur une durée de 10 ans.

Les charges de personnel interne et d'intérêts intercalaires qui seront imputées sur le crédit d'investissement seront comptabilisées en revenus dans le budget de fonctionnement.

#### 4.3 Tableau récapitulatif des conséquences financières

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus (mo interne et intérêts intercalaires)	-10.0	-45.0	-30.0	0.0	0.0	-85.0
<b>Total net</b>	<b>-10.0</b>	<b>-45.0</b>	<b>-30.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-85.0</b>

## 5. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2017/29 de la Municipalité, du 13 juillet 2017 ;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- pour financer le renouvellement des conduites du chauffage à distance à la route du Pavement à Lausanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service du gaz et du chauffage à distance des SIL ;

3. de prendre acte que le crédit mentionné au point 1 est entièrement compensé par les recettes d'investissement provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.
4. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1 les recettes provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :  
Jean-Yves Pidoux

Le secrétaire :  
Simon Affolter



---

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des Finances

Chargée de l'examen du:

**Préavis N° 2017/29 du 13 juillet 2017**

**« Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance – Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement »**

Présidence : M. Stéphane Wyssa

Rapporteur : M. Romain Felli

Membres présent-e-s : Mme. Anne-Françoise Decollogny, Mme Sara Gnoni, M. Vincent Brayer, M. Manuel Donzé, M. Benoit Gaillard, M. Philippe Miauton, M. Jean-François Cachin, M. Daniel Dubas, M. Romain Felli, M. Alain Hubleur, M. Fabrice Moscheni, M. Gianni-John Schneider.

Membres excusés : M. Henri Ricart, M. Johann Dupuis

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration : Mme. Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité,  
M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances,  
Mme Natacha Legrand, Economiste au Service du gaz et du chauffage à distance  
M. Ricardo Bento Tome, Chef de projet au Service du gaz et du chauffage à distance  
Mme Elisabeth Huber, que nous remercions pour les notes de séance.

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de ville de Lausanne

Date et heure : 23 août 2017, de 16h45 à 17h10

---

Sur invitation du président de la Commission des Finances, Mme la Directrice des Finances présente brièvement le préavis, ainsi que les collaborateurs du Service du Gaz et du chauffage à distance, présents pour répondre aux questions.

Le préavis examiné vise à accorder un crédit permettant de financer le renouvellement à la route du Pavement à Lausanne du réseau de chauffage à distance à hauteur de CHF 1'150'000.-. Ce préavis souligne d'une part la nécessité de cet investissement, son opportunité (car des travaux ont lieu de toute manière sur la chaussée, ce qui permet de réduire les coûts d'intervention), et d'autre part la possibilité de financer cet investissement grâce à des recettes non-budgetées qui proviennent de la nouvelle participation des clients du chauffage à distance aux coûts de raccordement, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016. Ces

## Conseil communal de Lausanne

---

recettes inattendues couvrent le coût de l'investissement qui dès lors n'implique pas de nouvelles dépenses pour la ville.

Une discussion s'ouvre au sein de la Commission sur la pertinence de cet investissement, son caractère prévisible ou non, les raisons pour lesquelles il n'avait pas pu être budgétés. Il en va de même pour l'affectation des recettes inattendues. Une partie de la commission regrette que cet investissement n'ait pas figuré dans les crédits cadres adoptés par la Commission et le Conseil.

Les réponses amenées par les divers interlocuteurs témoignent néanmoins de la nécessité de procéder à cet investissement, tandis que la Municipalité garde un œil sur les arbitrages entre services et entre réseaux. Mme la Directrice confirme la possibilité de faire une présentation plus détaillée des besoins d'assainissement des réseaux dans le cadre de l'étude du crédit-cadre pour le budget 2018.

Au vu de la relative urgence des travaux à effectuer, et de l'existence de recettes nouvelles, la Commission décide à l'unanimité de prendre en considération ce préavis.

A la demande du président de la Commission des Finances, M. Felli accepte, en tant que membre de la sous-commission des Services industriels, d'élaborer le rapport de ce préavis. Il procède ensuite au vote sur les conclusions :

**Au vote, les conclusions N° 1 à N° 4 sont acceptées en bloc à l'unanimité.**

Lausanne, le 5 septembre 2017

Le rapporteur:

*Romain Felli*

Culture et développement urbain

**Réponse au postulat de M. Bertrand Picard  
« Une deuxième vie pour nos livres »**

*Rapport-préavis N° 2016/51*

Lausanne, le 8 septembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Bertrand Picard intitulé « Une deuxième vie pour nos livres ». Déposé le 6 octobre 2015, ce postulat a été pris en considération le 10 novembre 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Le postulant demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'organiser, sans augmentation de personnel, via le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL), un système d'échanges de livres entre privés dans les espaces publics « à l'exclusion des quartiers où sont actifs des bouquinistes ou des organismes caritatifs offrant déjà cette prestation ».

**2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>3. Préambule</b>	<b>2</b>
<b>4. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres »</b>	<b>2</b>
<b>5. Cohérence avec le développement durable</b>	<b>3</b>
<b>6. Aspects financiers</b>	<b>3</b>
<b>7. Conclusions</b>	<b>4</b>

### 3. Préambule

Le postulant part du constat que les livres en mains privées, une fois lus, restent sur les étagères pour y dormir jusqu'à leur élimination alors qu'ils pourraient intéresser d'autres lecteurs. Il relève aussi l'existence d'initiatives privées mais qui demeurent confinées à des cercles trop étroits. Le postulant propose donc que l'administration communale, via le BAVL, organise et gère un dispositif de « bacs » installés dans l'espace public (marchés, maisons de quartier, garderies) « à l'exclusion des quartiers où sont actifs des bouquinistes ou des organismes caritatifs offrant déjà cette prestation ».

### 4. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres »

La Municipalité partage entièrement les objectifs du postulat et soutient volontiers la promotion de la lecture partagée d'un ouvrage donné. C'est dans cet esprit que travaillent les bibliothèques de lecture publique. Les missions du BAVL consistent précisément à encourager la lecture publique par l'intermédiaire d'un réseau de six bibliothèques et d'un bibliobus qui offrent un dispositif complet, modernisé et gratuit.

Ce dispositif permet d'encourager la lecture par l'emprunt et se fonde sur un renouvellement de l'offre documentaire qui échappe aux strictes exigences du secteur marchand, ce qui permet aux livres de trouver lecteur même lorsqu'ils ne sont plus mis sous les feux de l'actualité éditoriale.

Ainsi, sans avoir une mission patrimoniale ou de dépôt légal, les bibliothèques de la Ville mettent à disposition du public près de 300'000 documents, y compris numériques, couvrant toutes les disciplines, tous les genres et pensés pour tous les âges dans une grande variété de langues. Le réseau fondé sur un lectorat actif d'environ 25'000 personnes, avec 4'000 nouvelles inscriptions annuelles, enregistre plus de 800'000 prestations de prêts par année. Dans ce contexte, chaque année, un livre peut être emprunté jusqu'à nonante fois et 40% des livres empruntés le sont cinq fois et plus.

Cette politique publique a été renforcée en 2014 par la mise en place d'une politique du livre cohérente et qui envisage lecture, écriture, soutien à la création et médiation comme un tout. A cette occasion, dans un secteur économiquement précaire, le rôle spécifique des libraires, comme agents culturels, a été clairement reconnu et n'est plus pensé comme concurrent des bibliothèques dont les budgets d'acquisition leur sont intégralement destinés. Il s'agit donc de faire valoir aussi un réseau actif de libraires sur le territoire communal. Plusieurs libraires de livres d'occasion sont présents sur le territoire lausannois et participent des mêmes objectifs voulus par la Municipalité.

Cette volonté politique ne méconnaît pas pour autant l'importance croissante d'une économie du partage et des nouveaux modes de vie sensibles à des formes de consommation collaboratives. Le postulant rejoint en quelque sorte une demande croissante cherchant à mieux valoriser nos ressources et à limiter le gaspillage par une mobilisation individuelle au profit du collectif. Le livre, on le voit, est un objet particulièrement bien adapté à cette réflexion.

Afin de ne pas créer de distorsion supplémentaire sur le marché du livre, la Municipalité a confié au BAVL en collaboration avec le Bureau de signalétique urbaine et le Service des routes et de la mobilité le soin de coordonner et canaliser les actions pouvant répondre aux vœux du postulant.

Une association, La Voie des Arts, organisatrice notamment de la Nuit de la lecture, est financièrement soutenue par la Ville de Lausanne pour installer des « boîtes à livres », concept qui correspond en tous points aux souhaits du postulant.

Ce programme est porté par les membres de l'association qui ont ainsi pu déployer des caisses à la place de l'Europe, au casino de Montbenon et à la rue du Pré-du-Marché et à Ouchy. L'association compte élargir son offre en reprenant les cabines téléphoniques progressivement délaissées par Swisscom. Ce soutien financier modeste, initié en 2014, inscrit dans les budgets de la politique du livre, a coûté à ce jour CHF 3'000.- à la collectivité. Il permet de couvrir les frais d'aménagement, d'installation et de communication. La supervision des boîtes et leur entretien courant est de la responsabilité de l'association et de ses membres. En 2016, la société de développement du Jorat a sollicité la Municipalité pour pouvoir installer une boîte à livres dans son quartier. Elle a reçu un accueil positif et a été invitée à se mettre en contact avec l'association La Voie des Arts.

Sur la base des résultats probants de ce partenariat entre la Ville et une association, la Municipalité continuera, dans le sens du postulat, à soutenir La Voie des Arts via le BAVL, pour développer l'offre de partage.

## **5. Cohérence avec le développement durable**

Comme le laisse entendre la démarche évoquée ci-dessus, la valorisation des actions visant à favoriser les échanges de proximité entre particuliers, sans objectif financier, pour un enrichissement culturel et social, est en parfaite cohérence avec les principes de développement durable de la Ville de Lausanne. A relever que la Municipalité, par le biais du Service de la propreté urbaine, initie en octobre 2016 une action globale incluant la déchèterie de Malley et les déchèteries mobiles de Lausanne pour organiser des échanges de biens de consommation, dont les livres, entre particuliers. Cette démarche par un important maillage de l'espace urbain répond parfaitement aux objectifs du postulat et pourra se coordonner avec l'action de l'association La Voie des Arts. Enfin, d'autres synergies pourront sans doute être trouvées notamment en favorisant de telles « boîtes à livres » à proximité des plantages lausannois, espaces propices à l'échange et au rapprochement entre résidents.

## **6. Aspects financiers**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence ni sur le budget d'investissement de la Ville, ni sur celui de fonctionnement.

## 7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2016/51 de la Municipalité, du 8 septembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

## Conseil communal de Lausanne

---

Rapport de la commission n°15  
Chargée de l'examen de la Réponse au postulat de M. Bertrand Picard :  
« Une deuxième vie pour nos livres »  
Rapport-préavis N°2016/51

Présidente de séance : Mme Claude Nicole Grin, Les Verts

Présents : Mme Caroline ALVAVREZ HENRY, Socialiste  
M. Quentin BEAUSIRE, Socialiste  
M. Jean-Luc CHOLLET, UDC  
M. Xavier COMPANYY, Les Verts  
M. Cédric FRACHEBOUD, Libéral-Conservateur  
M. Sébastien KESSLER, Socialiste  
Mme Thérèse de MEURON, Libéral-Radical  
Mme Sarah NEUMANN, Socialiste  
M. Bertrand PICARD, Libéral-Radical  
Mme Graziella SCHALLER, Le Centre  
Excusée : Mme Céline MISIEGO, Ensemble à Gauche

Représentants de l'administration :

M. Grégoire JUNOD, Syndic, Culture et développement urbain  
M. Frédéric SARDET, Chef de service BAVL-Bibliothèques et Archives  
de la Ville

Notes de séance Mme Line LANTHEMANN, assistante, BAVL

---

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 3 février 2017

Début et fin de séance : 9h00 à 10h10

---

### **Rappel du postulat :**

Le postulant demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'organiser par l'intermédiaire du Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL), mais sans augmentation de personnel, un système d'échanges de livres entre les personnes dans les espaces publics, les Maisons de quartier ou tout autre lieu propice, « à l'exclusion des quartiers où sont actifs des bouquinistes ou des organismes caritatifs offrant déjà cette prestation ».

### **Discussion générale**

Le chef de service BAVL rappelle que la Municipalité soutient la promotion de la lecture. Il constate que malgré un certain attrait pour la lecture sur support numérique, le livre sous sa

forme d'ouvrage imprimé reste très présent. Il cite les œuvres de divertissements, tels que les romans ou les reportages ou encore les livres de conseils pour un bien être ou l'art de la maison, dont les lecteurs préfèrent la diffusion sous forme d'ouvrages imprimés. Il remarque même une « effervescence éditoriale » et donne l'exemple des livres de bande dessinées dont le nombre de titres a quintuplé en 15 ans. Ces remarques montrent la pertinence du postulat de M. Bertrand Picard.

Le Directeur de Culture et développement urbain rappelle, comme le mentionne le rapport préavis, que la Ville de Lausanne soutient déjà financièrement une association, « La Voie des Arts », organisatrice notamment de la Nuit de la lecture, pour installer des « boîtes à livres ». Ce soutien financier, initié en 2014, est inscrit dans le budget de la politique du livre. Il a coûté à ce jour CHF 3'000.- à la collectivité. Il permet de couvrir les frais d'aménagement, d'installation et de communication. La supervision des boîtes à livres et leur entretien courant est de la responsabilité de l'association « La Voie des Arts ».

Celle-ci a installé des boîtes à livres dans des anciennes cassettes à journaux à la place de l'Europe, à l'avenue de France et dans le Casino de Montbenon. Elle a aménagé des rayonnages pour y déposer des livres dans deux cabines téléphoniques désaffectées à la rue du Pré-du-Marché et à la Cabane des Cygnes à Vidy. Cassettes à livres et cabines téléphoniques réaffectées sont reconnaissables par leur « relookage » identique. Cette réappropriation d'un matériel urbain se fait en accord et en collaboration avec le Bureau de la signalétique urbaine et le Service des routes et de la mobilité.

« La Voie des Arts » souhaite continuer sa démarche et elle a adressé une demande au BAVL pour installer cinq nouvelles boîtes à livres dans d'autres cabines téléphoniques désaffectées. La Ville de Lausanne, sur la base de premiers résultats probants et pour aller dans le sens du postulat, soutiendra cette demande par l'intermédiaire du BAVL en collaboration avec le Bureau de la signalétique urbaine et le Service des routes et de la mobilité.

D'autres partenariats, pour organiser des échanges de livres entre particuliers, pourront aussi se mettre en place, par exemple, avec le Service de la propreté urbain et les déchèteries fixes ou mobiles. Des associations de quartier ou des collectifs autour des plantages urbains pourraient être incités à accueillir plus systématiquement des boîtes à livres dans leurs environnements.

Les commissaires soutiennent le système d'échange des livres. Ils rappellent qu'il a été mis en place aussi par d'autres initiatives associatives « La Voie des Arts », elle-même, sur le site « Boîtes à livres en Suisse », en recense une vingtaine dans Lausanne, en dehors de celles dont elle s'occupe. Les commissaires signalent aussi que plusieurs initiatives privées existent dans certains immeubles ou lieux publics comme des cafés.

Une commissaire s'étonne que dans la réponse au postulat il ne soit pas mentionné la possibilité d'installer des boîtes à livres dans les maisons de quartier. Il lui est répondu que les bibliothèques de la Ville ont des partenariats conventionnels avec certaines de ces



institutions et que l'installation de boîtes à livres dans leurs locaux pourrait entraîner des confusions entre ce qui est de l'ordre de l'échange ou du prêt de livre.

Une commissaire souligne que la réaffectation des cabines téléphoniques en boîtes à livres, « est un projet simple, efficace et qui a l'avantage d'utiliser un objet urbain qui va disparaître ».

Plusieurs commissaires s'inquiètent de la qualité des livres déposés dans ces boîtes et se demandent à quel rythme celles-ci sont contrôlée par l'association « La Voie des Arts ». Il est souligné l'importance de l'image de ces boîtes à livres. Il ne faut pas qu'elles soient associées à de la récupération de vieux bouquins. Il faudrait qu'on y trouve des livres d'actualité, des beaux livres. Il faut que l'association veille à ce qu'il y ait des livres qui fassent envie. Les commissaires sont informés que les membres de l'association passent au moins une fois par mois pour vérifier l'état des lieux et s'assurer qu'il n'y a pas de dégradations. Leur bilan montre qu'il y a un tournus dans l'offre et ils enlèvent les documents qui leur semblent inadéquats.

Les commissaires constatent que ces boîtes à livres sont connues surtout par les habitants et usagers des quartiers où elles se trouvent et demandent qu'une meilleure communication soit faite. Celle-ci peut se faire sur les réseaux sociaux, sur internet et via le guichet cartographique de la Ville de Lausanne. Le site internet de « La Voie des Arts » comporte une carte qui recense non seulement leurs boîtes à livres, mais également les autres possibilités sur Lausanne pour échanger des livres. Les commissaires suggèrent aussi d'améliorer la signalétique des boîtes à livres et de créer un dépliant, présentant sur une carte les endroits où elles se trouvent. Les boîtes à livres pourraient aussi être indiquées sur le calendrier de ramassage des déchets de la Ville de Lausanne, « comme une possibilité de deuxième vie de ces objets ». Un communiqué de presse sera publié lorsque les cinq nouvelles boîtes à livres seront mises à la disposition du public.

### **Conclusion de la commission**

La commission décide d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres ». La réponse est approuvée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 11 oui.

Lausanne, le 25 juillet 2017

La rapportrice :  
Claude Grin

